

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU VAUCLUSE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Vaucluse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

854 dossiers ont été déposés en 2022 en baisse de 11% par rapport à 2021 (959 dossiers). Cette tendance baissière est plus importante que régionalement (-6%) ou nationalement (-7%).

Il est à noter que le taux de dossier pour 100 000 habitants est plus faible dans le Vaucluse (185 dossiers) que pour la région PACA (221 dossiers) ou au niveau national (211 dossiers)

Le taux de redépôt des dossiers de 37,8% continue sa tendance baissière qui était de 40,6% en 2021 et 42,5% en 2020.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés irrecevables a augmenté cette année et passe de 40 à 62 dossiers et dépasse légèrement son niveau de 2020 (56 dossiers).

Les motifs d'irrecevabilité s'établissent à 38,7% pour inéligibilité, 33,9% absence de surendettement et 27,4% absence de bonne foi

Les dossiers recevables ont été orientés :

- vers un réaménagement des dettes pour 50,3% (54,4% en 2021)
- vers un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire pour 49,7% (45,6% en 2021)

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

955 dossiers ont été traités par la commission de surendettement de Vaucluse, soit une augmentation de 3% par rapport à l'exercice précédent (930).

Ces dossiers ont été orientés de la façon suivante :

- * 6,8% ont été clôturés (5,9% en 2021)
- * 6,5% ont été déclarés irrecevables (4,3% en 2021)
- * 6,3% ont fait l'objet d'un plan conventionnel (7,1% en 2021)
- * 44,9% ont fait l'objet d'un rétablissement personnel (43,3% en 2021)

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

* 35,5% se sont traduits par des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (39,4% en 2021)

Le taux d'effacement partiel ou total des dettes des dossiers traités par la commission en 2022 est de 61,4%

* 44,8% rétablissement personnel

* 16,4% effacement partiel

La proportion de dossiers orientés avec une capacité de remboursement négative et en l'absence de bien immobilier passe de 45,1% à 47,8% du nombre total de dossiers orientés par la commission, en rapport avec le nombre élevé de dossiers faisant l'objet d'une orientation vers un redressement personnel (44,9%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion des solutions pérennes réglant la situation de surendettement est en léger recul mais reste à un haut niveau, passant de 79,2% à 76,1%

Dans le même temps, la proportion des mesures provisoires progresse légèrement de 5,4% à 6,7% des dossiers traités

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Échanges sur les pratiques et difficultés
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 8 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés :99</i>	Dispositifs d'inclusion bancaire, procédure de surendettement, dépôt en ligne d'un dossier de surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunions /14 mandataires judiciaires	Formation à la procédure de surendettement (MPJPM)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	18 actions pour 554 jeunes formés	Actions envers les jeunes (Mission Locale-SNU)

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à la mise en place d'un espace d'échange pour discuter des pratiques et difficultés rencontrées

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Pas de coopération réalisée cette année

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La procédure étant déclarative et les dossiers étant acceptés avec un nombre réduit de justificatifs, il serait utile de demander des justificatifs supplémentaires selon le niveau d'endettement.

Une information supplémentaire sur l'utilisation des fonds provenant de la souscription de crédits serait également un élément important à obtenir de la part des déposants.

Le déposant est présumé de bonne foi. Seuls 3 motifs d'irrecevabilité peuvent être retenus par la commission. L'absence de bonne foi vis-à-vis de la commission n'a pas la même portée que celle pouvant être retenue par le juge dont l'appréciation est plus large.

Le pouvoir d'investigation de la commission est limité. Les travaux du secrétariat se basent sur la transmission de justificatifs par le déposant, la procédure étant déclarative. Certaines situations pourraient nécessiter de transmettre des justificatifs plus explicites, mais cette possibilité n'est pas autorisée par la procédure (justificatifs sur l'état de santé, sur les revenus d'un ex-conjoint ou des enfants d'un débiteur).

La commission suggère que la lettre de motivation soit une pièce obligatoire pour le dépôt d'un dossier de surendettement.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les informations concernant les personnes de l'entourage d'un déposant, bien que non déposant, sont souvent insuffisantes et ne permettent pas d'avoir une visibilité suffisante de la situation du déposant (situation et revenus de l'ex-conjoint notamment).

En cas de loyer excessif par rapport aux barèmes Borloo, la commission peut préconiser le déménagement du déposant. Certains éléments peuvent, même en cas de capacité de remboursement positive, être un frein. Par exemple, l'âge ou des problèmes de santé peuvent empêcher certaines personnes d'accéder à un nouveau logement car elles ne peuvent bénéficier de la garantie de loyers impayés ou de cautions. De plus, il est également difficile d'obtenir un logement social, et plus encore un logement proposé par un bailleur privé. Enfin, lorsqu'un déménagement est préconisé, le montant des barèmes retenus pour la mise en place des mesures (zone C) semble peu cohérent avec la réalité du marché.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

La hausse de l'inflation a une incidence importante sur le niveau des charges courantes, non prise en compte dans les forfaits. Les magistrats se réfèrent à cette augmentation du coût de la vie pour orienter les dossiers transmis en contestation des mesures vers un RP sans LJ.

Les magistrats du Vaucluse et les membres de la Commission soulignent également l'incidence des effacements pour les bailleurs privés qui peuvent également se retrouver en situation précaire ou de surendettement.

Avignon, le 20 février 2023

Le Président de la Commission

Violaine DEMARET
Préfète de Vaucluse

Le Secrétaire de la Commission

Gilles DUQUENOIS
Directeur de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	959	854	-10,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,6%	37,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,2%	8,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	867	798	-8,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,7%	7,3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	40	62	55,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	40,0%	27,4%	
Dossiers orientés par la commission	879	801	-8,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,1%	47,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,1%	49,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,6%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,4%	50,3%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	930	955	2,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,9%	6,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,3%	6,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	43,0%	44,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,1%	6,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	1,9%	2,4%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,2%	3,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,4%	35,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	34,0%	28,8%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	19,7%	16,4%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,4%	6,7%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,2%	76,1%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	3	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	13	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VAUCLUSE	PROVENCE-ALPES- CÔTE-D'AZUR	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6,5%	6,8%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	44,8%	39,8%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,3%	5,5%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35,5%	40,6%	42,7%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,1%	75,3%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

VAUCLUSE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	22 607	648	2 844	62,8%	81,1%	13 359	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>9 715</i>	<i>81</i>	<i>126</i>	<i>27,0%</i>	<i>10,1%</i>	<i>92 647</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>12 417</i>	<i>590</i>	<i>2 325</i>	<i>34,5%</i>	<i>73,8%</i>	<i>11 811</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>475</i>	<i>332</i>	<i>393</i>	<i>1,3%</i>	<i>41,6%</i>	<i>823</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	3 819	587	1 877	10,6%	73,5%	2 976	3,0
Autres dettes	9 581	397	830	26,6%	49,7%	2 000	2,0
Endettement global	36 007	799	5 551	100,0%	100,0%	16 880	6,0

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	257 567	6 888	33 306	65,7%	82,3%	15 389	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>105 605</i>	<i>817</i>	<i>1 285</i>	<i>27,0%</i>	<i>9,8%</i>	<i>103 378</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>145 870</i>	<i>6 299</i>	<i>27 729</i>	<i>37,2%</i>	<i>75,3%</i>	<i>13 871</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>6 093</i>	<i>3 452</i>	<i>4 292</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,3%</i>	<i>850</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	59 337	5 904	17 090	15,1%	70,6%	3 710	2,0
Autres dettes	74 835	4 361	9 184	19,1%	52,1%	2 190	2,0
Endettement global	391 739	8 365	59 580	100,0%	100,0%	19 988	6,0

ANNEXE N°2 DU RAPPORT D'ACTIVITE

France METROPOLITAINE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0